

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 6 février 2023 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale et trésorière-adjointe, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Elyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire, Mathieu Allard, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il invite la population au Carnaval de Daveluyville qui se tiendra du 16 au 19 février prochain. Il tient également à remercier les bénévoles ainsi que l'équipe du Centre sportif Piché pour le travail accompli lors du lancement de l'édition 2023 des Jeudis Micros le 2 février dernier.

2023-02-24
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-02-25
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2023-02-26
Liste des comptes à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 6 février 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant **264 557,69 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 6 février 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant 264 557,69 \$.

2023-02-27
Dépôt d'une lettre de départ à la retraite

Dépôt de la lettre de départ à la retraite de Monsieur Daniel Richard, employé au Centre sportif Piché. Son départ est effectif en date du 22 juillet 2023.

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de janvier 2023, 1 permis a été émis, totalisant 74 500 \$.

2023-02-28
Adoption du règlement numéro 103 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville concernant la nécessité d'un permis pour le démantèlement d'une piscine

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville a adopté le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 483 le 7 février 2005;

ATTENDU QUE le règlement numéro 483 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes* (chapitre C-19);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-su-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier le Règlement afin de clarifier le règlement sur la nécessité d'un permis pour démanteler une piscine résidentielle;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Christine Gentes lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Madame Nadia Leclerc** il est résolu à l'unanimité que le projet règlement numéro 103 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville concernant la nécessité d'un permis pour le démantèlement d'une piscine soit adopté tel que déposé.

2023-02-29
Adoption du règlement numéro 104 modifiant le règlement sur les

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le Règlement sur les permis et certificats numéro 241 le 8 septembre 2009;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

permis et certificats numéro 241 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant la nécessité d'un permis pour le démantèlement d'une piscine

ATTENDU QUE le règlement numéro 241 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur les Cités et Villes (chapitre C-19);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-su-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier le Règlement afin de le clarifier sur la nécessité d'un permis pour démanteler une piscine résidentielle;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Valérie Loiselle lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Madame Christine Gentes** il est résolu à l'unanimité que le projet règlement numéro 104 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 241 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant la nécessité d'un permis pour le démantèlement d'une piscine soit adopté tel que déposé.

2023-02-30
Adoption du règlement numéro 105 sur la tarification numéro 244 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant l'ajout d'un tarif pour le démantèlement d'une piscine

ATTENDU QUE l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le Règlement sur la tarification numéro 244 le 8 septembre 2009;

ATTENDU QUE le règlement numéro 244 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur les Cités et Villes (chapitre C-19);

ATTENDU QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-su-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel le 9 mars 2016 à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier le Règlement afin d'ajouter un tarif pour le permis de démantèlement d'une piscine résidentielle;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Carole-Anne Provencher lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Madame Carole-Anne Provencher** il est résolu à l'unanimité que le projet règlement numéro 105 sur la tarification numéro 244 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault concernant l'ajout d'un tarif pour le démantèlement d'une piscine soit adopté tel que déposé.

2023-02-31
Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 106 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2023 et les années subséquentes

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Madame Valérie Loiselle**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2023 et les années subséquentes

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2023-02-32

Avis de motion –
Règlement de
démolition de la
Ville de
Daveluyville

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Madame Carole-Anne Provencher**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement de démolition de la Ville de Daveluyville

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2023-02-33

Premier projet de
règlement –
Règlement de
démolition de la
Ville de
Daveluyville

ATTENDU QUE le projet de loi 69 intitulé « Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives » est entré en vigueur le 1er avril 2021, et qu'il a notamment pour effet de modifier la Loi sur le patrimoine culturel ainsi que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska doit adopter un inventaire des immeubles situés sur son territoire ayant été construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont pour effet de rendre obligatoire, pour les municipalités locales, l'adoption et le maintien en vigueur d'un règlement de démolition avant le 1er avril 2023;

ATTENDU QUE le règlement de démolition doit obligatoirement viser les immeubles cités conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, situés dans un site patrimonial cité conformément à cette Loi ou inscrit dans l'inventaire des immeubles patrimoniaux de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska;

ATTENDU QUE le projet de loi 69 vise à protéger le patrimoine bâti de la Ville;

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 février 2023, en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un avis de motion a été donné par et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Ville de Daveluyville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Valérie Loiselle**, et résolu unanimement:

QUE le premier projet de règlement de démolition numéro 107, soit adopté tel que déposé.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

TRAVAUX PUBLICS

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions concernant l'entente entre la Ville de Daveluyville et la bibliothèque de la Ville de Victoriaville

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-34
Levée
l'assemblée

de

RÉSOLUTION

Sur proposition de monsieur Alain Raymond, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h12.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière

VERSION NON-OFFICIELLE